

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 5 Mai à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique représentant M. MILLION ROUSSEAU Daniel, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTELE Jean Pierre et BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel, MILLION-ROUSSEAU Daniel et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération n°2014/42

OBJET : STATION DE PRA LOUP – CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES 2014 DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMAP.

Par délibérations du 14 Décembre 2012 et du 30 avril 2013, le comité syndical du SMAP a :

✓ fixé la part liée à la prise en charge d'une partie du coût des loyers du crédit bail des travaux 2013. La charge pour 2014, s'élève à 585 000 €, assumée à hauteur de 43.38% soit 253 802.00 € par la Régie. Le reste sera appelé sous forme de subventions d'exploitation selon la répartition suivante :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » : **114 211.00 €**
(19.52 % de 585 000 €)
- Conseil Général des A.H.P. : **139 591.00 €**
(23.87 % de 585 000 €)
- La commune d'Uvernet Fours : **77 396.00 €**
(13.23 de 585 000 €)

Par délibération du 20 Février 2014, le Comité Syndical du SMAP a fixé les contributions de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » et du Conseil Général des Alpes de Haute Provence pour équilibrer son budget 2014. (déficit de 251 929 €)

Celles-ci se répartissent comme suit :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » : **113 368.00 € (1)**
(45 % de 251 929 €)
- Conseil Général des A.H.P. : **138 561.00 €**
(55% de 251 929 €)

Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTÉ** d'apporter au SMAP une participation à hauteur de **227 579.00 €**
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ces contributions au budget annexe ski 2014,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN.



(1) A cette participation complémentaire s'ajoute la participation statutaire **(6174.00 €)**